15.—Lieutenants-gouverneurs du Nouveau-Brunswick, 1867-1949, législatures et premiers ministres, 1934-1949, et ministère actuel au 1° août 1949—fin

Législatures, 1934-19491

Date de l'élection		Législature	Nombre de sessions	Date de la première ouverture		Date de la dissolution	
19 juin	1930	10° assemblée générale	5	12 fév.	1931	22 mai	1935
27 juin	1935	11º assemblée générale			1936		1939
20 nov.	1939	12º assemblée générale			1940		1944
28 août	1944	13e assemblée générale	4		1945		1948
28 juin	1948	14c assemblée générale	2	8 mars	1949	2	

¹ Voici les ministères de 1934-1948: 19° ministère, assermenté le 1° juin 1933, sous la direction de l'hon. L. P. D. Tilley; 20° ministère, assermenté le 16 juillet 1935, sous la direction de l'hon. A. A. Dysart; 21° ministère, assermenté le 13 mars 1940, sous la direction de l'hon. J. B. McNair.
² La législature n'a pas encore pris fin.

Vingt et unième ministère

(Position des partis aux dernières élections générales, le 28 juin 1948: 47 libéraux et 5 conservateurs-progressistes)

Nota.—Les ministres qui sont demeurés continuellement en fonction paraissent avec la date de leur première nomination, même si un nouveau ministre a été formé à la suite de la nomination d'un nouveau premier ministre.

Portefeuille	Titulaire	Date de la nomination	
Premier ministre et procureur général	Hon. J. B. McNair, C.R	13 mars	1940
Secrétaire-trésorier provincial et président du conseil exécutif	Hon. H. H. HAVES DOONE	10 ianv.	1940
Ministre des Travaux publics	Hon. W. S. Anderson	16 juill.	1938
Ministre des Terres et des Mines	Hon, Richard J. Gill	16 mai	1946
Ministre de l'Agriculture	Hon. A. G. TAYLOR	16 juill.	1935
Ministre de la Santé et des Services sociaux	Hon. F. A. McGrand, M.D	27 sept.	1944
Ministre du Travail	Hon. Samuel E. Mooers	27 sept.	1944
Ministre de l'Éducation et des Relations	3		
fédérales et municipales	Hon. James W. Brittain	2 nov.	1948
Ministre de l'Industrie et de la Reconstruction	Hon. JA. DOUCET	27 sept.	1944
Ministre sans portefeuille	Hon. JGaspard Boucher	13 mars	1940

Sous-section 5.—Québec

Le conseil exécutif se compose du lieutenant-gouverneur et de ses conseillers, les ministres de la Couronne. Ce sont: le premier ministre, aussi procureur général et président du conseil exécutif, le trésorier provincial, le ministre des Terres et Forêts, le ministre de la Santé, le ministre des Affaires municipales, le ministre de la Colonisation, le ministre des Mines, le ministre de l'Agriculture, le ministre de la Voirie, le ministre du Travail, le ministre de la Chasse et des Pêcheries, le ministre des Travaux publics, le ministre du Bien-être social et de la Jeunesse, le ministre de l'Industrie et du Commerce, le secrétaire provincial et six ministres sans portefeuille. Le conseil législatif compte 24 membres nommés à vie par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'assemblée législative compte 92 membres. Comme le conseil législatif, elle a le pouvoir de présenter des projets de loi relatifs à des questions d'ordre civil et